



FONDATION DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES POMPIERS

DEMANDE D'AIDE DU FONDS AU PROFIT DES GRANDS BRÛLÉS

Le Fonds au profit des grands brûlés est remis afin contribuer aux dépenses temporaires d'urgence des membres de l'AIP ou d'un membre de la famille immédiate, comme conjoint, conjointe ou enfants, souffrant d'une brûlure nécessitant d'être admis dans un centre de brûlés. Le président de la Fondation de l'AIP détermine l'attribution du Fonds.

* La période d'admission à un centre doit être estimée à plus de 24 heures.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Numéro de section locale : _____ Numéro du membre : _____

Nom : _____
Nom Prénom Initial du second prénom (s'il y a lieu)

Adresse : _____
Numéro et rue Numéro d'appartement

_____ Ville Etat/Province Code postal

Numéro de téléphone : _____ Numéro de téléphone secondaire : _____

Adresse courriel : _____

RENSEIGNEMENTS DU BLESSÉ, SI NON MEMBRE

Relation avec le membre : _____

Nom : _____
Nom Prénom M.I. Initial du second prénom (s'il y a lieu)

Adresse : _____
Numéro et rue Numéro d'appartement

_____ Ville Etat/Province Code postal

Numéro de téléphone : _____ Numéro de téléphone secondaire : _____

Adresse courriel : _____

Une fois le formulaire complété reçu, et après avoir validé les besoins du membre, l'AIP émettra un chèque qui sera déboursé de la manière la plus directe et la plus rapide possible, en tenant compte des instructions du membre individuel et du président de la section locale de l'AIP.

RENSEIGNEMENTS POUR LE DÉPÔT DIRECT

Nom et numéro de l'institution bancaire _____

Numéro de compte

Numéro de transit

Un membre de l'AIP est seulement admissible si lui-même ou elle-même ou d'un membre de la famille immédiate, comme conjoint, conjointe ou enfants, souffre d'une brûlure et nécessite l'admission dans un centre de brûlés. Le membre doit fournir des preuves quant au besoin de fonds, comme la description de la blessure ou de la personne blessée. Des détails quant aux dépenses prévues afin d'aider le membre, comme le voyage et l'hébergement au centre pour brûlés le plus proche et des reçus pour des dépenses déjà encourues, doivent également être fournis.

Les membres actuels de l'AIP ne peuvent bénéficier de ce fonds que si eux-mêmes ou un membre de leur famille immédiate (conjoint ou enfant) ont subi une brûlure nécessitant une admission dans un centre de traitement des brûlures, ce qui a entraîné des difficultés financières. Les fonds ne sont accordés à la famille immédiate que pour aider aux frais de voyage, de logement, de nourriture et d'autres besoins similaires jugés appropriés. Les fonds ne sont pas accordés pour des blessures mineures ne demandant pas une admission* dans un centre pour brûlés.

DESCRIPTION DE LA BLESSURE ET DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

RENSEIGNEMENTS DE L’AFFILIÉ

Nom : _____
Nom Prénom Initial du second prénom (s’il y a lieu)

Nom du président : _____
Nom Prénom Initial du second prénom (s’il y a lieu)

Address: _____
Numéro et rue Numéro d’appartement

_____ Ville Etat/Province Code postal

Numéro de téléphone : _____ Numéro de téléphone secondaire : _____

Adresse courriel : _____

SECTION RÉSERVÉE À L’OFFICIER EN DESSOUS CETTE LIGNE

VÉRIFICATION ET APPROBATION DU PRÉSIDENT DE LA SECTION LOCALE (OU DU VICE-PRÉSIDENT DE DISTRICT DE L’AIP)

Nom du président ou du vice-président de district : _____

President/DVP Phone Number: _____

En tant que président ou officier de la section locale de l’AIP (ou vice-président de district de l’AIP concerné) dont le demandeur ci-dessus est un membre en règle, je confirme l’exactitude de la demande d’aide financière du Fonds au profit des grands brûlés de l’AIP et je demande que les fonds :

- ☐ ME SOIENT ENVOYÉS, ET JE LES REMETTRAI AU MEMBRE.
- ☐ SOIENT ENVOYÉS DIRECTEMENT AU MEMBRE OU DÉPOSÉS DANS SON COMPTE BANCAIRE (SI L’INFORMATION EST FOURNIE)

Écrire le nom en lettres moulées et cocher la case si dessus, si demande approuvée.

Toutes les demandes d’aide doivent être soumises dans les 14 jours suivant la date de blessure grâce au formulaire de demande d’aide au Fonds au profit des grands brûlés de l’AIP. Toutes les demandes doivent être soumises par le président de la section locale affiliée du membre. Le président de la section locale affiliée doit vérifier l’exactitude de la demande du membre.

Toutes les demandes d’aide financière du Fonds au profit des grands brûlés doivent être envoyées au vice-président de district de l’AIP auquel le membre est affilié, ou directement à :

Président

Fonds au profit des grands brûlés de l’AIP

a/s Département en santé, sécurité et médecine au travail de l’Association internationale des pompiers, 1750, New York Avenue, NW

Washington D.C. 20006

Ce formulaire, ainsi que tous documents complémentaires comme des reçus peuvent être envoyés par courriel à l’adresse burnfoundation@iaff.org.